

Le 6 décembre 2012 : Journée de grève et de mobilisation des services publics

Rassemblement du personnel du STA à 10h

Le Service des Tutelles d'Adultes (STA)

Un service public indispensable, au service des plus précaires

Le Service des tutelles d'adultes a pour mission d'appliquer les mandats attribués par le Tribunal tutélaire, afin d'assurer la protection des personnes concernées. Il s'adresse aux populations les plus fragiles et précarisées par la maladie physique et/ou psychique, la vieillesse, la marginalisation sociale et/ou professionnelle, les problématiques de dépendance, les problèmes de gestion et d'endettement, les questions de succession, les situations juridiques et pénales.

Notre travail vise, en fonction des différents mandats, à :

- **offrir une assistance personnelle**
- **organiser une prise en charge visant au maintien ou à l'amélioration des conditions de vie des personnes concernées, notamment sur les plans social et médical**
- **représenter les personnes concernées auprès des tiers (institutions, administrations, etc.)**
- **assurer une gestion adéquate des biens et revenus des personnes concernées**

Le STA démuni : un manque d'effectifs endémique en personnel de terrain

Le STA fait les frais des blocages budgétaires successifs nuisibles à son bon fonctionnement et à l'efficacité des prestations fournies. Les conditions de travail ainsi que les moyens mis à disposition du personnel se dégradent trop.

A ce jour, la moyenne des situations traitées par chacun-e des collaborateurs-trices de terrain est de 130 dossiers. Un seul poste d'assistant-e social-e a été créé depuis 2004, alors que le nombre de dossiers a augmenté de 60% sur la même période.

Une partie importante du personnel du STA a des contrats très précaires (contre prestation et stagiaires en recherche d'emploi). Sans ces aides, impossible de faire notre travail.

Les 6,4 postes alloués au STA ces dernières années ont servi à renforcer la gestion financière et le contrôle). Plusieurs postes de cadres ont été créés récemment aux fins de renforcer les contrôles.

La charge de travail du personnel en lien direct avec les bénéficiaires du STA demeure écrasante. Établir des priorités relève d'un dilemme quotidien, tant les urgences sont nombreuses. Alors que le personnel de terrain manque cruellement de moyens pour assumer sa mission et que rien n'est fait pour remédier à cette situation.

Responsabilités supplémentaires mal anticipées et sans reconnaissance

Dès janvier 2013 (avec la mise en place du nouveau droit de la protection des adultes), les assistant-e-s sociaux-ales endosseront une fonction nouvelle avec des charges de « curateur-trice », et devront assumer les responsabilités qui en découlent. A l'heure actuelle, aucune reconnaissance de nouveau métier n'est avalisée,

par manque d'anticipation et de considération du travail d'une part et en raison des rigueurs budgétaires imposées d'autre part. La mise en œuvre du nouveau droit implique une complexification des tâches de tous les collaborateurs-trices du STA (futur Service de la protection de l'adulte), induisant une charge de travail supplémentaire prévisible et nécessitant une nouvelle organisation. Le personnel sait qu'il devra se débrouiller sans moyens supplémentaires en raison de blocages budgétaires imposés et paralysants.

Le personnel du STA constate que :

- **Les périodes d'austérité financière affectent les services à la population et sont néfastes pour les usagers des services publics.** Sans ressources et personnel supplémentaire, il devient de plus en plus difficile de répondre aux différents mandats ;
- **pour palier aux manques de ressources, les directions et autorités prévoient de faire payer certaines prestations,** ce qui implique des retombées pour les bénéficiaires, indirectement sur le personnel qui devra expliquer ces mesures ;
- **malgré des demandes insistantes pour qu'un quota maximum de « dossiers » par assistant-e social-e et gestionnaire soit déterminé, la situation ne cesse de se dégrader, avec l'augmentation constante de la charge de travail ;**
- **les pétitions adressées au Parlement, visant à accorder des moyens supplémentaires au STA, principalement en termes d'effectifs, n'ont pas été suivies d'effets. Aucune réponse satisfaisante n'a encore été apportée à ces demandes légitimes ;**
- **l'absence de vision globale de la mission du service et des pratiques professionnelles qui devraient en découler.** L'organisation du travail relève de l'improvisation, par manque d'anticipation et de moyens ;
- **le personnel subit toujours plus de pressions, par des messages de rendement insidieux ou directs. Ce qui crée démotivation, stress, dégradation de l'état de santé.**

Ayant le sentiment de n'être ni entendu, ni considéré, ni consulté lors des prises de décisions touchant à sa pratique professionnelle, le personnel peine à trouver la motivation à poursuivre une tâche axée sur la protection, le bien-être et l'amélioration de la qualité de vie des personnes dont il a la responsabilité. Il attend des autorités que la qualité des services publics soit défendue, avec les moyens adéquats. **Stop aux bricolages qui nuisent tant au personnel qu'aux bénéficiaires du STA !**

Aujourd'hui, le personnel du STA se mobilise pour la défense d'un budget de l'Etat 2013 qui tienne compte des besoins des usagers du STA, de vos besoins, de notre accompagnement, de notre travail qui a un sens important et des moyens pour notre service.

Le personnel est en souffrance, les bénéficiaires du STA aussi ! Défendons des moyens pour des services publics de qualité

Cette journée de mobilisation et de grève des services publics est organisée par le Cartel intersyndical de la fonction publique et par nos syndicats, le SIT et le SSP.

**A 16h45, rassemblement à la Place Neuve pour une manifestation de
défense des services publics.**